

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 8 mars 2023

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 08 mars 2023 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a salué le succès de sa tournée économique effectuée du 27 février au 04 mars 2023, dans la région de Sédhiou.

Appréciant cette visite historique, dans la moyenne Casamance, le Chef de l'Etat a réitéré toutes ses félicitations aux populations, aux autorités administratives, aux élus, aux chefs religieux et coutumiers et à l'ensemble des forces vives de la région qui s'engagent, aux côtés de l'Etat, pour la réalisation, dans les délais, des décisions présidentielles traduites dans le Programme d'investissements prioritaires 2023-2025, validé pour un montant de 400 milliards de FCFA.

Le Président de la République a, ensuite, évoqué sa participation, le samedi 04 mars 2023, à la cérémonie d'ouverture de l'édition 2023 du Daaka de Médina Gounass.

Le Chef de l'Etat a tenu à adresser ses vifs remerciements au Khalife, Thierno Amadou Tidiane BA, pour son accueil chaleureux et les prières formulées avec les fidèles pour la paix, la stabilité et le progrès économique et social du Sénégal.

Le Président de la République a demandé au Gouvernement de poursuivre les efforts consentis en matière d'aménagement et d'équipement de la commune de Médina Gounass, collectivité territoriale qui connaît un développement urbain accéléré.

Abordant la célébration de la journée internationale des droits des femmes, le Président de la République a saisi l'occasion pour rendre un vibrant hommage aux femmes et réaffirmé son attachement au bien-être et à la promotion des femmes et des jeunes filles.

C'est dans cet esprit de satisfaction et d'encouragement que le Chef de l'Etat a salué l'organisation, le 07 mars 2023, sous sa présidence, des premières assises nationales de l'Entreprenariat féminin et de l'autonomisation économique des femmes.

Le Président de la République a particulièrement félicité Madame Fatou DIANE GUEYE, Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, et remercié les organisations féminines, pour la mobilisation exceptionnelle et le plaidoyer collectif, accélérant ainsi la dynamique d'autonomisation économique des femmes.

A cet effet, le Président de la République a demandé au Premier Ministre d'examiner, avec diligence, les recommandations formulées lors des assises, en vue du déploiement rapide de nouvelles mesures visant à renforcer la place de la femme dans l'émergence du Sénégal à travers la consolidation d'un entreprenariat féminin solidaire, créateur de richesse et d'emplois.

Poursuivant sa communication, le Chef de l'Etat a insisté sur la protection des consommateurs et la qualité de la consommation.

A cet égard, il a demandé au Gouvernement de veiller à l'application rigoureuse, sur les marchés, des prix homologués. Dans le même élan, le Chef de l'Etat a invité le Premier Ministre à présenter une première évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la vie chère avec les différentes mesures consensuelles arrêtées à l'issue des concertations nationales consacrées par un Conseil présidentiel.

Saisissant le contexte du carême et l'avènement prochain du mois du Ramadan, le Président de la République a demandé au Gouvernement de veiller à l'approvisionnement correct des marchés en denrées et produits essentiels (sucre, lait, riz, farine, huile.), et d'éviter toute spéculation sur les prix. En perspective de la célébration, le 15 mars, de la Journée mondiale des droits des Consommateurs, le Chef de l'Etat félicite toutes les associations de consommateurs et magnifie leur contribution déterminante à la bonne appropriation des politiques publiques.

Abordant le climat social et le suivi des affaires intérieures, le Président de la République a insisté sur les sujets suivants :

1. la révision exceptionnelle des listes électorales : en demandant au Ministre de l'Intérieur, Ministre chargé des élections, d'accomplir, conformément au décret n° 2023- 464 du 07 mars 2023, toutes les diligences nécessaires au bon déroulement de la révision exceptionnelle des listes électorales en vue de l'élection présidentielle du 25 février 2024, sur l'étendue du territoire national et à l'étranger pour le vote des sénégalais de l'extérieur;

2. la qualification des Lions U 20 à la finale de la Coupe d'Afrique des Nations édition 2023 qui se déroule en Egypte : en félicitant le Ministre des Sports, la Fédération Sénégalaise de Football, les joueurs de l'équipe nationale et leur encadrement pour la brillante qualification du Sénégal à la phase ultime de cette compétition.

Dans sa communication, le Premier Ministre est revenu sur le suivi de la coordination de l'activité gouvernementale en évoquant :

- l'évaluation des recommandations des assises nationales de l'Entreprenariat féminin et de l'Autonomisation économique des femmes ;
- l'état d'exécution des engagements issus des Conseils des ministres délocalisés à Tambacounda et à Thiès ;
- la réunion avec les syndicats de la santé.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une

communication sur la situation internationale ;

- le Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire a fait une communication sur la campagne de commercialisation agricole ;
- le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants a fait une communication sur la journée internationale des droits des femmes et les recommandations des assises nationales de l'Entreprenariat féminin et de l'autonomisation économique des femmes.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- le projet de loi portant sur le contrôle des laboratoires d'essais et d'études dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) ;
- le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC) ;
- le projet de décret portant création de la Trésorerie Paierie régionale de Sédhiou ;
- le projet de décret portant création de la Trésorerie Paierie régionale de Tambacounda ;
- le projet de décret portant création de la Trésorerie Paierie régionale de Matam ;
- le projet de décret portant création de la Trésorerie Paierie régionale de Kaffrine.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Mame Diarra DIOUF, Spécialiste en Marketing et gestion commerciale, est nommée Directeur des Loisirs, en remplacement de Madame Astou BEYE, appelée à d'autres fonctions ;
- Madame Nicole Olga Edith MANSIS, Ingénieur, précédemment Conseiller technique au Cabinet du Ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire, est nommée Directeur général du Fonds National de la Microfinance, en remplacement de Monsieur Amadou Boudia GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Mohamet DIOP, Docteur en Économie, est nommé Directeur des Stratégies et de la Prospective au Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire ;
- Monsieur Amadou Aliou SARR, Expert en Microfinance, est nommé Directeur de la

Microfinance et de l'Inclusion financière ;

- Monsieur Ousmane SALL, Enseignant Chercheur, est nommé Professeur titulaire, spécialité informatique : option Web sémantique à l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE.

Fait à Dakar, le mercredi 08 mars 2023

Par le Ministre du Commerce, de la Consommation et
des Petites et Moyennes Entreprises,

Porte-parole du Gouvernement
Abdou Karim FOFANA